

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 06 OCTOBRE 2015

Date de convocation :
24 septembre 2015

Date d'affichage :
24 septembre 2015

Nombre de membres
du Comité Syndical : 41

Nombre de membres
en exercice : 41

Membres présents : 27

Pouvoir : 5

OBJET : 2015/C10/01

**Marché T1 2013 de
traitement des déchets
ménagers et assimilés
(Lot 1)**

**Avenant n°3 portant
transfert du titulaire**

Acte rendu exécutoire le :

12 OCT. 2015

Après dépôt en Préfecture le :

09 OCT. 2015

Et publication le :

12 OCT. 2015

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quinze
Le 06 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Nicolas JUILLET, Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM., Jean-Jacques ARNAUD, Christian BLASSON, Paul CANTRAINE, Claude CHAPELLE, Jacques CHARLAT, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Jean-Pierre MOEURS, Henri PETIT DE BANTEL, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Christine THOMAS, Philippe TRIBOT, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (09):

MM. Roland BROQUET, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Michel JACOB, Jean JOUANET, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (5) :

Jean-Pierre ABEL représenté par M. Pascal LANDREAT
M. Thierry BLASCO représenté par Mme BOEGLIN
M. Bruno FARINE représenté par M. Christian BLASSON
M. Marc SEBEYRAN représenté par Mme Christine THOMAS
M. Michel SIMONNOT à M. Marcel HURILLON

Délibération n°2015/C10/01**Marché T1 2013 de traitement des déchets ménagers et assimilés (Lot 1)
Avenant n°3 portant transfert du titulaire**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA) gère des marchés de tri et traitement des déchets ménagers conclus pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le marché T 1 2013 lot 1 a été attribué au groupement de sociétés VALEST-SITA Dectra, la société VALEST étant mandataire du groupement.

Les sociétés SITA Nord, SITA Dectra, SITA Lorraine, SITA Alsace sont fusionnées absorbées par la société SITA Nord Est. La société SITA Dectra est donc dissoute et son patrimoine transféré à la société SITA Nord Est.

Le présent avenant a pour objet d'acter cette fusion absorption.

Vu le projet d'avenant soumis à son examen, joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant n°3 au lot n°1 du marché de traitement, tri et valorisation des déchets T 1 2013 lot 1.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 09 octobre 2015

La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 06 OCTOBRE 2015

Date de convocation :
24 septembre 2015

Date d'affichage :
24 septembre 2015

Nombre de membres
du Comité Syndical : 41

Nombre de membres
en exercice : 41

Membres présents : 27

Pouvoir : 5

OBJET : 2015/C10/02

Marché Pi 4 2015

**Assistance
administrative, financière
et technique des services
du SDEDA**

Acte rendu exécutoire le :

12 OCT. 2015

Après dépôt en Préfecture le :

09 OCT. 2015

Et publication le :

12 OCT. 2015

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille quinze
Le 06 octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (27) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

MM Nicolas JUILLET, Patrick DYON et Pascal LANDREAT, Vice-Présidents,

Mmes et MM., Jean-Jacques ARNAUD, Christian BLASSON, Paul CANTRAINE, Claude CHAPELLE, Jacques CHARLAT, Daniel DEMOISSON, Annie GREMILLET, Claude HOMEHR, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Patrick MAUFROY, Bruno MEUNIER, Jean-Pierre MOEURS, Henri PETIT DE BANTEL, Dominique ROBERT, Bernard ROBLET, Christine THOMAS, Philippe TRIBOT, Christian TRICHE, Jean-Pierre VEREECKE.

Absents ou excusés (09):

MM. Roland BROQUET, Patrice CORPELET, Gilles DE COCKBORNE, Michel JACOB, Jean JOUANET, Serge SAUNOIS, Marcel SPILMANN, Dimitri SYDOR, Jean-Michel VIART.

Pouvoirs (5) :

Jean-Pierre ABEL représenté par M. Pascal LANDREAT
M. Thierry BLASCO représenté par Mme BOEGLIN
M. Bruno FARINE représenté par M. Christian BLASSON
M. Marc SEBEYRAN représenté par Mme Christine THOMAS
M. Michel SIMONNOT à M. Marcel HURILLON

Délibération n°2015/C10/02**Marché Pi 4 2015****Assistance administrative, financière et technique des services du SDEDA**

La Présidente rappelle à l'assemblée que depuis 2006, le pilotage administratif, juridique et financier du Syndicat ainsi que l'encadrement des services est assuré par un prestataire privé chargé de lui fournir des réponses concrètes et correspondant à ses besoins dans le cadre de ses compétences, soit notamment :

- ☞ *Encadrement des services du syndicat : gestion du personnel, planification du travail, ... ;*
- ☞ *Assistance dans la rédaction de documents administratifs (délibérations, conventions, contrats, procédures d'appel d'offres...);*
- ☞ *Assistance dans la négociation ou renégociation de conventions, contrats ;*
- ☞ *Assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents budgétaires ;*
- ☞ *Assistance auprès des services de l'Etat (contrôle de légalité, trésorerie générale...);*
- ☞ *Diagnostic des engagements juridiques en cours ou à venir ;*

Le marché signé est à bons de commande afin de bénéficier d'une grande souplesse de fonctionnement. La durée est d'une année renouvelée expressément par période d'un an sans pouvoir excéder trois ans.

Une publicité a été mise en ligne sur le site du BOAMP le 25 août dernier. Deux offres ont été reçues : société KPMG et LB Collectivités Conseils.

Après analyse des offres, il ressort que la proposition de la société LB Collectivités Conseils est la mieux disante :

- un intervenant polyvalent,
- délai d'intervention de 48 heures maximum,
- nombreuses références en matières juridiques, financières et déchets ménagers,
- tarif journalier de 780 € HT/jour (950 € HT/jour pour KPMG) et frais de déplacement siège-SDEDA de 78 € HT contre 250 € HT pour KPMG,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer le marché à bons de commande « *d'assistance administrative, financière et technique* » avec la société LB Collectivités Conseils.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 09 octobre 2015

La Présidente

 Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.